Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 3 Rabiaa I 1446
6 Septembre 2024

N° 104

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2213**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2213**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2216**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitution **2220**
Homologation de résolutions **2221**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2222**
Avis aux créanciers **2224**
Convocations
Sociétés anonymes **2225**
Sociétés communautaires **2229**
Autres sociétés **2229**
Divers
Avis au public **2230**
Actes Administratifs
Avis au public **2231**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ASTREE Assurances **2234**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis de démarrage de l'ouverture de la souscription de la société communautaire locale

«GHANEM EL KHAIR» à Medjez el-Bab

Etude Maître Mohamed Ben Chikha - Traducteur / Interprète assermenté auprès des Tribunaux

Bureau n° 301, Le Parnasse, 63, Av. H. Bourguiba, Tunis

Mob. : +216 25 815 045

E-mail : traduitout@gmail.com

Matricule fiscal : 1882978/Q

Siège social : Ghanem Seghir Toukaber

Activités exercées : Grandes cultures biologiques, culture de l'olivier, culture de l'amandier, élevage

Associés : Abdelaziz Trabelsi, Faouzi Ben Ouni Heni, Sana Hajlaoui, Tarek Toukabri, Lamjed Riahi, Sana Hannachi

Date du procès-verbal d'assemblée constitutive : 8/8/2024

Date de dépôt du projet du statut général et du projet des statuts au Tribunal de Première Instance de Béja : le 20 août 2024.

Date d'ouverture de la souscription : à partir du 23 août 2024.

Date de clôture de la souscription : le 1er septembre 2024.

Cette annonce a été publiée au journal Le Temps le 24/08/2024.

2024T00818SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination sociale : Société Citoyenne Locale Elkoufa de Production Animale.

Type de la société : locale

Capital social à souscrire : Dix Mille (10.000) Dinars

Adresse : Elgataaya, Nefta, Tozeur.

Objet :

- Elevage de bovins de toutes sortes, notamment des vaches, des moutons et des chameaux Production d'engrais organiques,

- production et vente d'aliments,

- Le développement de l'activité agricole,

- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 19 août 2024 au tribunal de première instance de Tozeur sous le n° 16.

Nombre de part : 50 parts.

Banque de dépôt : BNA Agence Tozeur.

Date de la souscription : du 26 août 2024 au 25 septembre 2024.

Les fondateurs :

- Salem Slama : Résident à Nefta - Tozeur,

- Soufiene Ettarcheg : Résident à Nefta -Tozeur,

- Oussama Elmakki : Résident à Nefta - Tozeur.

Les personnes désireuse de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2024R02262SODB1

Constitution d'une société citoyenne

Dénomination sociale : Société Citoyenne Locale Douz One

Type de la société : locale

Capital social à souscrire : Dix Mille (10.000) Dinars

Adresse : Douz, Kébili

Objet :

- L'élevage de toutes sortes d'animaux et l'engraissement de moutons,

- Production d'engrais organiques,

- Production et vente d'aliments,

- Production de fromage, de lait et de ses dérivés,

- Production et séchage de légumes,

- Collecte, stockage et exportation des dates.

- Services agricoles,

- Le développement de l'activité agricole,

- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 19 juillet 2024 au tribunal de première instance de Kébili.

Nombre de part : 50 parts.

Banque de dépôt : BNA Agence Kébili.

Date de la souscription : du 29 août 2024 au 25 septembre 2024.

Les fondateurs :

- Souad Marzougui,

- Houda Abderrahim,

- Aicha Abderrahim.

Les personnes désireuse de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2024R02263SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Alfet El Machia

Société anonyme au capital de 9 800 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant unique RNE : 1426251 P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue

le 12/6/2024, enregistré à la recette des finances d'EL-Yassminet le 28/8/2024 sous le n° 24703917, Quittance n° M049116, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 3/9/2024 sous le n° 2024101535, il a été décidé ce qui suit:

1- Approbation des comptes de l'exercice 2023.

2- Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2023.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5- Renouvellement des mandats des administrateurs pour une période de trois ans (2024-2025-2026) à savoir, Monsieur Souhail Hachicha, Monsieur Mehdi Khouaja, Monsieur Sami Hachicha, la société AMEN CAPITAL et la société SICAR AMEN en les personnes de leurs représentants légaux.

6- Nomination de Monsieur Kais Hachicha en tant que nouvel administrateur pour une période de trois ans (2024-2025-2026).

2024R02280SANB2

ENDA CASH

Société anonyme

Capital social : 10.000.000 dinars

Siège social : Immeuble Chérifa - Bloc A - 2éme étage - Cité Ettahrir 2042

Identifiant Unique : 1767092N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/5/2024 (enregistré à la recette des finances Ksar Said, Tunis le 25/06/2024 sous E n° 24703165, Q n° M046713), les actionnaires ont décidé de modifier la dénomination sociale. La nouvelle dénomination sociale ENDA TAO.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 29/8/2024 sous identifiant unique n° 1767092N et dossier n°202493625.

2024402186SANB2

Société MAYA INDUSTRIES SA

Société anonyme au capital de 50 000 Dinars.

Zl. Bir Mchergua Gare-1193 Zaghouane

ID : 1687944N

Suivant le Procès-verbal du Conseil d'administration du 2 mai 2024 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 16 mai 2024, sous le n° 24705010, quittance n°69883, il a été décidé ce qui suit :

1- La nomination de Monsieur Kais Ben Haj Gouider, né le 6/7/1985 et titulaire de la CIN n° 05457508 délivré à Tunis le 21/10/2019 en tant que nouveau directeur général de la société et ce pour une durée d'une année commençant à partir de la date du 2/5/2024 et s'achevant le 2/5/2025.

2- La fixation de ses pouvoirs.

Le procès-verbal a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises le 17/5/2024 sous le n° 202461569.

2024402190SANB2

Réduction de capital

SOCIETE TECNO CATERING

Société Anonyme au capital de 2.000.000Dinars

Siège Social : Centre Flamingo Les Berges du Lac Tunis

IU RNE : 0644632G

En vertu du Procès-verbal de l'AGE du 1er Août 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de société 1er bureau -Tunis le 9 août 2024 sous le n° 24502850, quittance n° 6358. Il a été décidé de réduire le capital de la société d'un montant d'Un Million de dinars (1.000.000 TND) dans l'objectif d'établir l'équilibre entre le capital et l'actif de la société diminué à la suite des pertes constatés et pour la constitution d'une réserve légale, et ce par la diminution de la valeur nominale de l'action de Dix (10) dinars à Cinq (5) Dinars. Suite à la réduction, le capital social a été ramené à Un Million de dinars (1.000.000 TND).

Par conséquent l'article 6 des statuts a été modifié comme suit : «Le capital social de la société est fixé à un montant d'Un Million de Dinars (1.000.000 TND) divisé en Deux Cent Mille (200.000) actions d'une valeur nominale de Cinq (5) dinars chacune entièrement libérées ».

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 21/8/2024 sous le n° 202491336 et dont une publication faite au B.O.R.N.E n° 170 paru le 28/8/2024.

2024402196SANB2

Notice

Augmentation du capital de 30 700 000 DT à 32 700 000 DT

Par conversion du compte courant actionnaire

ULYSSE S.A.

I.U. : 0030646B

Matricule fiscal : 030646 BAM 000

Dénomination sociale : ULYSSE S.A.

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 30 700 000 D.T.

Adresse du siège social : 14. Rue du Commerce (ex rue 8611) Z.I La Charguia I - Tunis.

Objet social : Tourisme et hôtellerie

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation de capital, décidée en vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 12.08.2024 dont un PV enregistré à la recette des finances la Charguia le 27/8/2024 sous le n°24708864 quittance n° M0102922 en date du 2/9/2024 sous le n° AC011242024 au Registre National des Entreprises au Centre Urbain Nord - Tunis.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de Monsieur Khelil Chaibi en actions, d'un montant de 2 000 000 DT et par la création de 20 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé à l'unanimité la renonciation des autres actionnaires au droit préférentiel de souscription et ayant décidé de réserver la totalité de la souscription à Monsieur Khelil Chaibi.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires: tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2024402198SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

Dénomination : YADIS HOLDING

Forme : société anonyme

Identifiant unique : 0964787G

Matricule fiscal : 0964787G /A/M/000

Affiliation CNSS N° : 269352 - 80

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Capital social : 11 600 000 dinars divisés en 725 000 actions de valeur nominale de 16 dinars chacune entièrement libérées.

Augmentation de capital : 1 600 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 100 000 actions nouvelles de 16 dinars chacune à libérer du quart à la souscription.

Dépôt provisoire : N° AC031222024 du 26 août 2024 au registre national des entreprises.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 août 2024 a décidé une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 1 600 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 100 000 nouvelles actions nominatives à libérer entièrement à la souscription et de porter ainsi le capital social à 13 200 000 dinars.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de La BIAT - Agence Centre des affaires de Tunis sous N° 08003000513201226350.

Droit préférentiel de souscription : Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts, les actionnaires ont proportionnellement à leur participation un droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour vingt-neuf (29) actions anciennes.

Délai de souscription : le délai de l'exercice du droit préférentiel court à partir du 16 septembre 2024 jusqu'au 2 octobre 2024 inclus. Passé ce délai, les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre supérieur à celui qu'il pouvait souscrire à titre préférentiel proportionnellement à leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes conformément aux dispositions de l'article 297 du code des sociétés commerciales.

2024402204SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«TUYAUPLAST»

Sté de Fabrication de Tuyaux et Citernes

S.A.R.L au capital de 2.196.000 D

Siege social : Rte de Tozeur Km3 - Gafsa

U.I : 0047796B

CNSS : 00113188-86

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2024, enregistré à la R.F. Gafsa, le 2 août 2024, quittance n° M049834 sous le n° 24507927, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 29 août 2024, sous le n° 202493499.

Il a été décidé :

- L'augmentation du capital social d'un Million Cinq Cent Quatre Vingt Deux Mille (1.582.000) dinars pour le porter à Trois millions Sept Cent Soixante Dix Huit Mille (3.778.000) dinars.

2024R02274SRLB2

SOCIETE TROIS

SARL au capital de 3 500 000 Dinars

24 Rue de l'Artisanat Z I Charguia 2 - Tunis

ID : 1001583 Z

Suivant le Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2024 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 16 mai 2024, sous le n° 24705012, quittance n° 69886, il a été décidé ce qui suit :

1- L'acceptation de la démission Monsieur Wassim Aydi de son poste de gérant de la société TROIS.

2- La nomination de Monsieur Kais Ben Haj Gouider, né le 6/7/1985 et titulaire de la CIN n° 05457508 délivrée à Tunis le 21/10/2019 en tant que nouveau gérant de la société et ce pour une durée d'une année commençant à partir de la date du 7/5/2024 et s'achevant le 7/5/2025.

3- Exigence de la signature conjointe du gérant Monsieur Kais Ben Haj Gouider et du Directeur Administratif et financier Monsieur Hazem Ouerghemmi (CIN n° : 05269819 du 15/6/2023) et ce pour tout acte engageant la société.

Le procès-verbal a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises le 17/5/2024 sous le n° 202461572.

2024402189SRLB2

FLOWER

SARL au capital de 4 353 600 D

24 Rue de l'Artisanat Z I Charguia 2 - Tunis

ID : 005924 K

Suivant le Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2024 enregistré à la recette des

finances d'Ariana le 16 mai 2024, sous le n° 24705011, quittance n° 69885, il a été décidé ce qui suit :

1- L'acceptation de la démission Monsieur Wassim Aydi de son poste de gérant de la société FLOWER,

2- La nomination de Monsieur Kais Ben Haj Gouider, né le 6/7/1985 et titulaire de la CIN n° 05457508 délivré à Tunis le 21/10/2019 en tant que nouveau gérant de la société et ce pour une durée d'une année commençant à partir de la date du 7/5/2024 et s'achevant le 7/5/2025.

3- Exigence de la signature conjointe du gérant Monsieur Kais Ben Haj Gouider et du Directeur Administratif et financier Monsieur Hazem Ouerghemmi (CIN n° : 05269819 du 15/6/2023) et ce pour tout acte engageant la société.

Le procès-verbal a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises le 17/5/2024 sous le numéro 202461576.

2024402191SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 27/8/2024, enregistré à la recette des finances Rue de Rome Tunis le 29/8/2024 sous le n° 24202931, quittance n° M053047, Monsieur Ridha Ben Bechir Ben Mohamed Feki habite au 11 Rue Abou Al Bakaa Al Randi Ariana Superieur Ariana, Commerçant, Matricule fiscal n° 0079633G a vendu à Monsieur Mehdi Ben Ahmed Ben Imhamed Bekir, habite au n° 365 Cité La Siziem Rue Hannibal Monastir, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de tissus et de mercerie et des horloges et des cadeaux sis au 22 rue des tanneurs Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du Maître Sedki Kasbaoui avocat à la cour de cassation demeurant au 86 avenue Habib Bourguiba Ariana 5ème étage bureau n° 5-5 matricule fiscal 000/P/A1207291/D 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT a été publié au journal Quotidien du 3/9/2024.

2024R02265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte seing privé rédige par maitre Ayadhi Abdelkader avocat à Hammamet, légalise le 12/7/2024 à la municipalité Tunis - Sijoumi et enregistré à la recette des finance de Hammamet le 18/7/2024 sous les n° reçu M112153, enregistrement 24204180 Monsieur «Aouina Aymen» vend à «Ben Njima Aymen» le fonds de commerce sis au route N° 1 Manaret Hammamet- Hammamet - Nabeul 8056 avec ses éléments immatériels et y compris possession.

Les oppositions auront lieu à l'adresse de l'acquéreur sis à rue Alkhansaaa-dar Chaabena Fehri - Nabeul ou à l'adresse du fond susmentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal "La presse" le 5/8/2024 en français et arabe.

2024R02267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté 4/9/2023 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 9/10/2023, n° de quittance M077800, n° d'enregistrement 23204832, Monsieur Mouldi Ben Mohamed Ben Ahmed Kadri a vendu à Madame Naouel Bent Samir Ben bachir Bilara, La totalité du fonds du commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné Pizzeria et crêperie et sandwich, dans le local sis avenue Habib Thameur Complexe Atek Mourouj 1 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Adel Hamadi à son adresse sis 3 rue Hedi Nouira Appt. n° 14 3ème étage Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 1er/9/2024.

2024R02268FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Hammam Chott en date du 19/8/2024, n° de quittance M034788, n° d'enregistrement 24201537, Madame Fadwa Ben Atti a vendu à Monsieur Hani Adel, La totalité du fonds du commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné vente produits alimentaires en détail sis R-D-C, Lot Zied, Bor j Cedria Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'acheteur à son adresse six Cité Seltenne Fondouk Djedid, Grombalia, dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 25/7/2024.

2024R02269FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte d'échange sous seing privé en date du 16/08/2024 enregistré à la recette des finances de Médenine le 19/8/2024 quittance n° M077607 enregistrement n° 24205170, Monsieur Naceur Ben Abdallah Gamoun titulaire de la CIN n° 05777083 délivrée à Tunis le 28/10/2019 et du MF n° 1585433/D a cédé à Madame Hadhom Bent Mohamed Hazoug épouse Mahdhi titulaire de la CIN n° 03596906 délivrée à Tunis le 17/12/1996 la totalité du fonds de commerce exploité d'un café dit «café Expresso»

dont le local sis à citée Almaarifa Rue de l'environnement Médenine Nord Médenine MF n° 1585433/D ancien RC : A20195482018.

Les oppositions seront acceptées à partir de la publication du présent avis au JORT pour un délai de 20 jours au local du fonds de commerce sis à citée Almaarifa Rue de l'environnement Médenine Nord Médenine par le cedeur Naceur Gamoun.

Avis publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 23/8/2024.

2024R02271FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 22/7/2024 enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Djerba en date du 6/8/2024 Quittance n° M087079 enregistrement n° 24205449 Monsieur Habib ben Hassine Hamdani cin n° 03445721 daté du 4/12/1999 demeurant à Béni Bendou Houmt Souk Djerba vent et cède à Monsieur Mohamed Aziz ben Chokri Ardhaoui cin n° 13486903 daté du 24/12/2016 demeurant à Houmt Jwama Houmt Souk Djerba la totalité d'un fonds de commerce destiné à la vente de la viande (boucherie) sis à l'avenue Boumeswer rue de Mellita Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions sont recevables à peine de nullité au plus tard 20 jours après la parution de cet avis JORT auprès de l'acheteur.

Cet avis à été publié au journal Achourouk n° 12019 du 15/8/2024 p20.

2024R02273FCCC2

Vente d’un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/8/2024 et enregistré à la Recette de finances Nouvelle Medina sous le n° 24204243, quittance n° M063138 en date du 15/8/2024, La Société ZAINEB AUTO PARTS sarl sise à Angle de 2 Rues Egypte et Espagne Ben Arous, identifiant RNE1737452B, MF1737452BAM000 et représenté par son Gérant Monsieur Mohamed Hassine Oueslati titulaire de la CIN n° 04712793 à Monsieur Jalel Oueslati titulaire de la CIN n° 05164690 demeurant à 10 Rue D'Espagne Ben Arous, la totalité du fond de commerce destiné à la vente des pièces de rechange en Gros sis à Angle de 2 Rues Egypte et Espagne Ben Arous composé des éléments incorporels relatifs à L'achalandage et la clientèle.

Les oppositions seront déposés chez Maitre Mohamed Al Azaar Hentati, Avocat à la cour de cassation MF0723650PAP000 et demeurant à 67 Avenue Alain Savary Residence Hadayek 2 Imm2. Apt 4-4 Tunis et ce dans un délai de Vingt Jours (20 jours) de la parution de la dite publication au Journal officiel de la république Tunisienne.

Publication faite au Journal Le Quotidien en date du 18/8/2024 sous le n°IP224/8257 .

2024R02276FCCC2

Donation de nue-propriété d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation de nue-propriété daté le 28/4/2021 rédigé par notaire Samia Ghaith et son ascenseur enregistré à la registre à la recette de finance Boumhelle 31/05/2021 quittance n°M027796 , Mr Mohamed Aid Ben Arbi Ben Abderahman Bouzidi donne à sa fille Marwa Bent Mohamed Aid Ben Arbi Bouzidi , La totalité du fonds du commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné café 1er catégorie sis 33 avenue Habib Bourguiba Hammam Lif .

Tous les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fond de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 04/08/2024.

2024R02279FCCC2

Vente d’un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Ez-Zahra le 27/8/2024 (quittance n° M049516, enregistrement n° 24202530), i1 appert que Nehla Bent Mohammed JELASSI A Vendu son fonds de commerce sis Au Av. Tayeb Mhiri Ez-Zahra (boucherie) à Sayf-eddine Ben Mahmoud Brin).

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l’acquéreur (Sayf-eddine Ben Mahmoud Brini) : Av. Tayeb Mhiri Ez-Zahra (boucherie) - Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a paru dans le journal Achchourouk Et dans le journal Le Quotidien du 1er/9/2024.

2024R02281FCCC2

Vente d’un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels entre le vendeur Hamza Essid et l’acheteur société Hamza Essid Optic, rédigé par Maître Jaouhar Mejrissi, avocat à la cour et enregistré à la recette des Fiances de Monastir le 29/05/2024 sous quittance n° M044362, exploité au local sis à la rue Salem Bchir Monastir pour tout genre de commerce excepté l’activité de restauration ou cafés ou tout autre activité qui nuit à l’environnement et produit de bruit.

Cet acte a été publié au journal Echourouk le 29/6/2024 les oppositions doivent être déposés au siège de la société dans un délai de 20 jours a partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2024S01103FCCC2

Vente d’un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 26/8/2024, enregistré a la recette des finances d'Akouda le 30/8/2024 sous n° 24202084 quittance n° M035938.

Madame Salwa Mnif Veuve Mourad Feki, titulaire de la CIN n°05253781 a vendu et cédé à la société « Mourad El Feki Lion DLC » société encours de création représentée par sa gérante Mme Salwa Mnif Veuve Mourad Feki, titulaire de la CIN n°05253781, la totalité du fonds de commerce du local destiné Usine de prêt à porter destiné totalement à l'exportation (Identifient Unique n°0159264X), avec tous ces éléments corporelles et incorporelles sis à Route de Tunis - Zone Industrielle Akouda - Cité Jawhara n° 8 Sousse.

Les oppositions se font au main de l'acheteur au bureau du Maitre Riadh Zarig Avocat dont son bureau sis Rue Sœur Joséphine 4000 Sousse dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk » et «Le Quotidien» du 4/9/2024.

2024S01108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon le quittance n° M030563, Monsieur Mohamed Fawzi Bellil a vendu le fonds de commerce avec Tous ses éléments réels et morals qui se trouve au rue Kilani Metwi Gafsa à Monsieur Elyess Gtari pour le calcule et le bénéfice de Billel Radouani aprés la publicité de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Elyess Gtari chez Bijouterie Hamza Ajmi Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publicité de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk » du 11/6/2024.

2024S01109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon le quittance n° M012169, Madame Naima Sassi a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et morals qui se trouve au Cité Souk Rdyef Gafsa à Monsieur Mohamed Boubaya après la publicité de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Mohamed Boubaya habite au Cité Souk Rdyef Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publicité de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 26/6/2024.

2024S01110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon le quittance n° M036358, Monsieur Billel Radouani a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et morals qui se trouve au Boutique n° 47 rue Mohamed Khadouma Gafsa à Monsieur Jaber Ajmi après la publicité de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Jaber Ajmi habite au Doualy Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publicité de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk » du 11/6/2024.

2024S01111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing édité le 20/8/2024 par Maître Belhadj Salem Ali enregistré à la recette des finances de Sfax le 20/8/2024 n° d'enregistrement 24203571, n° de quittance M084461 : Madame Awatef Bouderbela à cédé la totalité du fonds de commerce de vente de denrées alimentaires situé à rue Gremda Km 1 Siala n°128 Sfax à Monsieur Adam Naffeti.

Toute opposition doit être faite entre les mains du Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal « Chourouk, » le 29/8/2024.

2024X01114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de vente signé le 20/8/2024 et enregistré au bureau financier de Sidi Bouzid le 20/8/2024 n° 8114227, n° d'enregistrement M09785 Monsieur Habib Bin Saleh Bin Omar a vendu à son droit Mariem Ben mohamed Bin Naser Ghanmi conformement à une procuration à Monsieur Abderahmen Ben Ahmed Ben Ammar Amraoui tous le fonds de commerce, situé au Ahwez, route Mesknassi Sidi Bouzid et utilisée comme café.

Les contestations doivent être déposées au cabinet maître Chaibi Safa, avocat en appel, situé au rue d'environnement à Jelma Sidid Bouzid, dans un délais de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel.

L'annonce a été faite dans le journal Al-sabah le 29/8/2024.

2024X01117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/8/2024, enregistré à Sfax Abou Elkacem Echebi le 28/8/2024 sous le n° 24203677 Monsieur Moez Mezghanni titulaire de la carte d'identité n° 05337608 délivrée le 20/9/2019 demeurant à place Malbourg n° 15 Sfax a cède à la Societe Bouzid Distrubition « SARL » son identifiant unique est 1284311V demeurant à route Manzel Chaker Km 1.5 Sfax Sud la totalité du fonds de commerce lui appartenant qui a pour nom « PIZZARIA TROPICANA » avec tous ses éléments destiné à une pizzeria sis coin rue Taieb Mhiri et Dag Hamarchold Sfax.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds commerce sous indiquée dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la république tunisienne.

Cette annonce a été publié aux journaux le quotidien et Alchourouk du 30/8/2024.

2024X01118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Chokri Smaoui

Avocat à la Cour de Cassation

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n°1 Sfax

M.F : 581246CAP000

Selon acte SSP du 17/8/2024 enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 19/8/2024 sous le n° 24203542 quittance n° M084001.

Madame Majida Makni, Titulaire de la C.I.N n° 01264824, a vendu à Madame Mariam Smiri, Titulaire de la C.I.N n°11125841, la totalité du fonds de commerce exploité comme vente de fruit sec sis à Route Taniour Km2 Avenue n° 5 Imm Elkessentini Sfax.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Chokri Smaoui Avocat à la cour de cassation à son adresse sus indiquée dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la république tunisienne.

Les oppositions doivent être faites à son étude le présent avis est publié aux journaux « Essabeh » Page 12 et «Le Temps » page 14 du 23/8/2024.

2024X01121FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite acte sous seing privé date 22/7/2024 enregistrée à la recette des finances Mornaguia Manouba le 15/8/2024 reçu n° M047955, quittance n° 24201530 Al Nouri Ben Ali Ben Mabrouk Al Ghazouani titulaire de la CIN 04765832 a vendu à Monsieur Mahrez Ben Al Mouldi Ben Salah Chaaban Titulaire de la CIN 07349637 du fonds de commerce pour vente boucherie située au Marche Municipal Mornaguia Manouba.

Toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce chez le vendeur située au Marche Municipal Mornaguia Manouba dans un délai de 20 gours de la présente publication au JORT.

Il était publié au journal La Presse le 27/8/2024.

2024402192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maitre Soumaya Sfar le 25/6/2024 enregistré le 15/7/2024 à la recette des finances Monplaisir le n° 24204498 quittance MO73718, Issam Tibini a vendu à Houda Bakouch la totalité du fonds de commerce sis 90 rue Aboubakir Alboukari, Monplaisir, avec tous ses éléments corporels et incorporels et destiné à l'activité commerciale buvette-creperie-s. Le présent avis a été publié au journal quotidien Chourouk en arabe et le Quotidien le 24/8/2024.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées au bureau maitre Soumaya Sfar sis au 34 avenue Louis braille Tunis. Dans un délai n'excédant pas Vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

2024402194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 30/8/2024enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur - Tunis le 2 septembre 2024 (Quittance n° M053470 - enregistrement n° 24202965) la Sté commercial de chaussures (EVENTO), (M F 32847T) a vendu à Monsieur Mohsen Aroua (CIN n° 08624352) la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerces sis au 24 rue Charles de Gaulle - Tunis.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT au cabinet de Maître Amri Khaled avocat à la cour de cassation sis au 32 avenue de la liberté - Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 4/9/2024.

2024402197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contra soussigné le 27/2/2024 enregistré à la recette des finances de Oued Ellil le 4/3/2024 quittance n° M1017987, enregistrement n° 24200497 Monsieur Moutaz Hanfi titulaire de la C.I.N. n° 07472086 a vendu à Madame Roua Bent Kamel Ben Halima titulaire de la C.I.N. n° 11371522 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente des légumes et Fruits sis à Béjaoua n° 1 rue de Sidi Thabet La Manouba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 21 août 2024

2024402212FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location d'un fonds de commerce date du 10 août 2024 enregistré à la recette de finance de Bengerdane le 12 août 2024, sous le n° 24301391, quittance n° M057114, Monsieur Anouar Rahmani titulaire de CIN 05720843 suite au procuration de propriétaire du fonds de commerce Monsieur Ramzi Jarmoud, a loué à Monsieur Khaled Rezam CIN n° 13402160 la totalité du fonds concernant un « Café Chichkhan » situé à l'immeuble Municipale Ville de Bengerdane, à partir du 1er/7/2024 Jusqu'à 30/5/2029 renouvelable.

Les oppositions se font de locataire au local concerné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT a été publié le 23/8/ 2024 au journal le Quotidien.

2024R02270FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 12/8/2024 enregistré à la recette des finances de Menzel temim en date du 26/8/2024, quittance n° M067832 enregistrement n° 24305211, Monsieur Moez Ben Aid Ben Khlifa Yazid a loué à Monieur Jamel Ben Hmida Ben Jamil Sgheir, La totalité du fonds du commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné café 1er catégorie, dans le local sis Damouss Men zel Temim Nabeul.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié aux journaux Achorouk et le quotidien le 4/9/2024.

2024R02284FCCC3

Location d'un fonds de Commerce « Gérance Libre »

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 5/8/2024, enregistré à la recette des finances de Téboulba le 26/8/2024 sous n° 24302042 Quittance n° M043640, Madame Sonia Jenzri, CIN n° 06751280 a loué à Monsieur Karim Maraoui, titulaire de la CIN n° 06776613, la totalité du fonds de commerce du local destiné Restaurant Fastfood, (Identifient Unique N° : 1772689X) sis Rue Taher Maaref- Téboulba, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an renouvelable du 1er/4/2024 au 31/3/2025 renouvelable. Les oppositions se font aux mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le quotidien» du 29/8/2024.

2024S01099FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing-privé daté du 29/05/2024 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 8/7/2024 sous le n° 11075763 quittance M074288, Monsieur Faycal Ayadi a loué à Monsieur Fathi Hsayri la totalité du fonds de commerce ayant l'objet la menuiserie dans le local sis à la route de Gremda Km 6 Markez Kammoun Sfax avec tous les éléments incorporel seulement à savoir notamment la clientèle et le nom commercial pour une période de deux années du 1er/6/2024 au 31/5/2026.

Cette annonce est parue aux journaux Assabah et Le Temps le 25/6/2024.

2024X01119FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela en date du 29/8/2024 sous le n° 24303940 quittance n° 64012, Monsieur Mohamed Ben El Hedi Eljani a loué la totalité du fonds de commerce sis au 12 avenue de la liberté pour tout commerce à la société AR Global Service en cours de constitution avec leur Gérant Madame Roufaida Bent Khemais Jendoubi. Les oppositions se feront à l'adresse du fonds du commerce sus indiquée dans les délais légaux.

2024402199FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte Sous seing privé du 26 août 2024, enregistré à la recette des finances de Tarek Ibn Ziad Bizerte le 28 Aout 2024, quittance n°M078987 et enregistrement n°24306247, Monsieur Tijani Bjaoui demeurant au 78 Avenue Hssan Ennouri Bizerte, CIN 08991877 a loué à Monsieur Saber Hichri demeurant à Borej Taleb Bizerte Sud Bizerte CIN 08909606 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un local destiné pour la fabrication et la vente des gâteaux, confiseries et salés, sis au 172 Avenue Hssan Ennouri Bizerte.

Cet avis de location a été publié au journal «Al Chourouk » le Mardi 03 Septembre 2024.

2024402206FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte en date du 26/12/2023 enregistré à Djerba le 28/12/2023 sous le n° 23305803, Monsieur Moujahed Moez, titulaire de CIN n° 05727393 a loué le fonds de commerce exploité comme café «EL MARGOUM» au local sis à El May Djerba à Monsieur Hamdaoui Hassen, titulaire de la CIN n° 05784179 pour une durée d'un an à partir du 1er/1/2024 jusqu'au 31/12/2024.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Essabah et le Temps le 1er/8/2024.

2024402211FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 04/09/2018 sous le n° 05/2018. Il a été crée un Groupement de Développement Agricole Comme suit :

- Délégation Djerissa

- Nomination : Ain Zarga

- Zone d'activité : Ain Zarga

- Siège Social: Ain Zarga

- Nom du président: Walid Ben Mohamed Beji Beji

Missions :

- La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

- L'équipement du périmètre d'intervention en équipement et infrastructures de la base agricoles et rurales.

- L'établissement de relations de coopération et d'échanges des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers.

2024R02252APSF1

Constitution d'un groupement aquatique

Selon assemblée générale daté le 10/1/2024 enregistré à la recette de finance Zaghouan le 12/1/2024 quittance n° M004342 il a été créé un groupement aquatique.

Nom de Groupement : Groupement agricole et de pèche Oued Sbaihia Supérieure.

Adresse : oued sbaihia Akabia Zaghouane.

Objectifs : Fournir l'eau potable.

Zone d'intervention : Oued Sbaihia.

Membres :

Président : Monsieur Mehrez Boukhris.

Trésorier : Monsieur Ali Rezik.

Membre : Monsieur Sami Khlifa.

2024R02282APSF1

Création de syndicat D'habitants (propriétaire d'appartement d'une résidence)

Suite au procès verbal du 4/8/2024 enregistré à la recette des finances de Radès le 2/9/2024 sous le n° 24702677 dont la quittance est du n° M059077 la décision est prise de créer un syndicat de propriétaire d'appartement de la résidence étoile de la mer Radès dont le nom: Syndicat résidence étoile de la mer Rades.

Adresse : Avenue Habib Bourguiba Rades

Les membres :

- Président : Mohamed Terras.

- Trésorier : Mohamed Karim Chtiba.

- Secrétaire général : Abed Jlil Klaii.

2024R02285APSF1

Syndicat des copropriétaires du Immeuble Salma

Route Aine Km1 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO du Immeuble Salma, du 13 janvier 2024 a la recette des finances le 16 avril 2024, sous le n° 24801691 - quittance M043306 le syndicat des copropriétaires du immeuble Salma est constitué, situé en route Ain Km 1-Sfax

Et en vertu de ladite PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Madame Ibtissem Naifar : Président du syndicat.

- Madame Chaker Samia : Trésorier

Le syndicat des copropriétaires Immeuble Salma entame ses travaux officiellement a partir de la date de son constitution.

2024X01075APSF1

Avis

Selon le PV du syndic des propriétaires de l'immeuble " FINES ROSES " du 07/05/2024 au siège du syndic sise au 99 avenue de la liberté 1002 Tunis et déposé à la municipalité de Tunis le 20/5/2024 et enregistrée à la recette des finances rue d'Autriche le 14 juin 2024 reçu n° MO55479 et n° d'enregistrement 24802778 il est décidé :

Monsieur Jaky Slema : Président

Monsieur Youssef Gouiaa : Trésorier

Madame Saida Ben Hawech : Membre

Monsieur Habib Gharbi : Membre

Monsieur Mahmoud Jaballah : Membre

Monsieur Hichem Akrimi : Membre

2024402183APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Syndic Residence «DIAR ENNOUR» Mrezga Hammamet 8050

A la suite du procès-verbal de l'assemblée générale Annuelle tenus le 17 août 2024 et qui a été enregistré à la recette des finances, à Hammamet le 20 aout 2024, sous le numéro 24804832 de la quittance numéro M123889.

Les membres du syndic Résidence DIAR ENNOUR, sis Boulevard de l'environnement Route Touristique Mrezga Hammamet 8050 en face de l'hôtel Nozha Beach, ont présenté le rapport moral et le rapport financier de l'année 2023-2024 qui ont été acceptés par les présents, de même ces derniers ont acceptés le renouvellement du mandat du bureau du syndic pour une durée d'une année 2024-2025.

Ce bureau est composé de quatre membres :

Président du syndic : Mohamed El Haddar.

Président adjoint du syndic : Charfeddine Ben Ammar.

Secrétaire général : Turqui Mhamed Iheb.

Trésorier : Chokri Ben Ayed.

2024402207APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Inoubli Mohamed Nacear

Avocat la cour de cassation

84, Rue Habib Thameur - Jendouba

Il sera procédé le mercredi 2 octobre 2024 devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Jendouba à la vente des parts indivis de l'immeuble ci-après désigné et dans les conditions suivants :

Partie poursuivante : Madame Zaghdoudi Hana bent Slim ben Ali, femme au foyer et habite à 63 cité Ezzahoua Jendouba, ayant une C.I.N n° 07911419 du 19/9/2012.

Partie poursuive : Monsieur Chihi Iskander ben Mokhtar ben Salah, Journalier et habite au cité El bauah, rue du Jasmin n° 5 Jendouba.

L'avocat poursuivant : Maître Inoubli Mohamed Naceur, avocat à la cour de cassation, 84, Rue Habib Thameur Jendouba.

Immeuble liciter : Quatre vingt dix parts indivis d'un immeuble divisé en cent quatre vingt parts. La propreté est dite «Dar ben Yafleh» titre foncier n° 11901 Jendouba. Elle est composée de deux parties :

- La première partie est une maison qui a une superficie de 78.12 m2, composée d'une salle de séjour qui ouvre sur une cuisine et deux chambres à coucher et W.C et une couloir et d'une viranda en avant de la maison et une autre derrière elle.

- La seconde partie est à l'ouest d'une superficie de 36.10 m2, composée d'une salle de séjour qui ouvre sur une petite cuisine (kitchenette) et un W.C et une chambre à coucher.

Mise à jour de l'ouverture : Quarante sept milles quatre vingt six dinars et deux cents millimes (47.086,200 DT) après avoir été révisé en baisse de 40 % par la chambre des criées de tribunal de 1ère instance de Jendouba du l'affaire n° 694 du 7/8/2024.

Le prix d'ouverture est majoré de la somme de trois milles neuf cent quarante quatre dinars cent vingt deux minimes (3.944,122 DT) frais de la justice y compris la somme de mille deux cents dinars frais d'avocatier (1.200,000 D).

Le tribunal et la date de l'audience : Le tribunal de la chambre des criées au tribunal de 1er instance de Jendouba le deux octobre deux milles vingt quatre (2/10/2024) à partir du 9h du matin.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble mis en adjudication peut se faire chaque jour suivant l'horaire administratif.

Pour des plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de Maître Inoubli Mohaled Naceur, 84 rue Habib Thameur Jendouba.

2024R02266VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 2/10/2024 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Zouhaier Ghedira, Avenue de la république Monastir. MF : 803942 F.

Le poursuivant : Ihsen Ben Souaii Ben Amor, titulaire de la CIN 03994304, demeurant àla rue d'Algerie Zermadine gouvernorat de Monastir.

Contre : Fredj Ben Mohamed Ben Amor - titulaire de la CIN 01990814 demeurant à la rue Sidi Massaoud Djemmal, ayant pour domicile élu Cabinet Maître Zouhaier Mahjoub rue Remada Sousse.

Immeubles mis en adjudication :

Article 1 : L'immeuble nommé « Al-Haouaria », objet du titre foncier 68797 Monastir, constitués de la parcelle n°213, d'une superficie totale de 45.177 mètres carrés, constituée d'un terrain agricole planté d'oliviers, située à Al-Haouaria Ghenada, délégation de Beni Hassan, gouvernorat de Monastir.

Article 2 : L'immeuble nommé « Al-Raydan » objet du titre foncier n° 26024 Monastir, constitués de la parcelle n° 02 de l'exemple de lotissement, d'une superficie totale de 35 626 mètres carrés, constituée d'un terrain agricole avec un sol à forte acidité et forte salinité, planté d'oliviers avec 182 mètres carrés bâtie est construit à côté de l'écurie objet d'article 4, située à Djemmal ouest gouvernorat de Monastir.

Article 3 : L'immeuble nommé « Al-Raydan » objet du titre foncier n° 46810 Monastir, constitués de la parcelle n° 128, d'une superficie totale de 8 920 mètres carrés, constituée d'un terrain nu avec un sol a forte acidité et forte salinité terrain agricole, enclavé situé située à Djemmal ouest gouvernorat de Monastir.

Article 4 : L'immeuble nommé « Al-Raydan », objet du titre foncier 48624, Monastir, constitués de la parcelle n° 127, d'une superficie totale de 5 548 mètres carrés, constituée d'un terrain contenant une écurie, un puits et un bâtiment à caractère agricole, situé au à Djemmal ouest gouvernorat de Monastir.

Article 5 : L'immeuble nommé « Al-Mustaqbal » objet du titre foncier n° 24887 Monastir, constitués de la parcelle n° 1, d'une superficie de 749 mètres carrés, constituée d'un terrain sur lequel un bâtiment au rez-de-chaussée est construit d'une superficie de 716 mètres carrés, un bâtiment à l'étage intermédiaire d'une superficie de 75 mètres carrés et un bâtiment au premier étage d'une superficie de 313 mètres carrés.

Mise à prix : La mise à prix est fixé à un montant globale de 2.775.873.000 DT repartie comme suivant :

Article 1 : 135.531.000 DT outre les frais de poursuite.

Article 2 : 122.182.000 DT outre les frais de poursuite.

Article 3 : 26.760.000 DT outre les frais de poursuite.

Article 4 : 352.018.000 DT outre les frais de poursuite.

Article 5 : 1139.200.000 DT outre les frais de poursuite.

Les charges : Une hypothèque volontaire imposé sur l'article 5 objet du titre foncier 24887 Monastir (Article 5 de cette Avis) à hauteur de 500.000.000. inscrite le 15/2/2008 (Vol 142 n° 178) au profit de la Banque de Tunisie (B T)

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2024S01066VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK «TSB» (ex STUSID BANK), société anonyme, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à 32 Rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : La Société Comptoir Centrale de Commerce et de Construction «4C», Société à responsabilité limitée , en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la zone industrielle Akouda.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670/X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n° 69017 Sousse d'une superficie de 538 m2 dénommé «ZEINEB» sis à Chatt Meriem.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 403 500DT000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 30/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01098VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Le poursuivant :

Fatma Bente Elhaj Sghayer, cin n° 02886518 demeurante à Msaken Sousse, élue son domicile légal le bureau de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la Cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253 V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la Cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Abdelazize El Sghayer, gérant d'une société, CIN n° 02851208 du 20-06-2013, résident à la rue Slah eddine Ayoubi, élu son domicile légal le bureau de son avocat Maître Hamed El Kamel, avocat à la Cour de cassation, sis au rue Taher Sfar, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'une part de la partie saisie qui comprend la moitié du terrain et c'est la totalité de sa part et aussi la moitié de l'immeuble qui couvre la moitié du terrain déjà décrite et sise à la rue Slah Eddine Ayoubi Msaken Sousse, dont l'entrée au fond maison Bouhlel a l'est Khelifa Bouhlel et à l'ouest le reste de l'immeuble de la partie saisie sans le terrain.

La saisie et la vente aux enchères se sont appliqués sur la moitié en indivise de la totalité du RDC et 1er étage de tout l'immeuble qui se compose du RDC réparti en deux cotés Est et Ouest, ainsi que 1er étage composé de deux appartements et 2ème étage partiel composé d'un appartement situé à coté de la partie Est à la rue Slah Eddine Ayoubi Msaken. La superficie du terrain est 280 m2.

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à deux cent six mille cinq cents cinquante dinars (206.550,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 10 octobre 2024 à partir de 9h.00 et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h 00 à 18 h 00.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du greffe du tribunal de première instance de Sousse et à l'Etude de Maître Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2024S01104VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n° Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n° 9 rue Hedi Nouira. Elisant son domicile chez la société

arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au registre du commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n° 974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

Héritiers Mohamed Habib Ben Omor Ben Jdida, qui sont : Sa veuve et ses fils

1/ Rawdha Bent Hssan Ben Ali Meddeb

2/ Ednen Ben Mohamed Ben Omor Ben Jdida

3/ Jihed Ben Mohamed Ben Omor Ben Jdida

4/ Wafa Bent Mohamed Ben Omor Ben Jdida, tous demeurant à l'Avenue 7 novembre Messadine, Msaken, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la Cour de cassation, domicilié à la route de Tunis khézema Ouest , immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n° 798398-S.

Désignation des immeubles saisi : la totalité des parts indivises revenant à tous les saisis, dans la propriété objet du titre foncier n°49420 Sousse dénommé "sana IX" d'une superficie globale 5929 m 2 sise à Messadine délégation de Msaken, Sousse.

Mise à prix globale : la mise à prix des parts indivises est fixée à la somme de Cent Vingt Six Mille Huit Cent Soixante Sept Dinars, 692 Millimes (126.867,692 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le jeudi 3/10/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h. Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01105VEPA1

Vente aux enchères publiques après rééducation

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'océan bleu

5ème étage Bureau n° 55 Sfax.

Louange à Dieu,

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax et ce, le Lundi trente septembre deux mille vingt quatre (30/9/2024) a neuf heures du matin et heures suivantes.

Le Créancier saisissant : Les héritiers de Monji Tahri qui sont sa veuve Radhia Charrad et ses enfants Fatma, Ines, et Anis Tahri, ayant leur domicile légal élu se rapportant à cette affaire au bureau de leur avocat Maître Slim Bouassida sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5°™ étage Sfax.

L'Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de Cassation, ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n° 55 Sfax. Sa matricule fiscale n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Maître Boulbaba Ben Mokhtar Rebai, Avocat, titulaire de la matricule unique 1118607G, domicilié à l'immeuble Intilaka 1 Escaliers B - Cinquième étage Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n° 27206 Sfax dénommé «Intilaka 318» sis à l'immeuble Intilaka et précisément aux Escaliers «B» cinquième étage. Il s'agit d'un appartement sous forme de bureau d'Avocat qui se compose d'un hall, deux chambres, une petite cuisine et une salle d'eau, sa superficie est de 61 m2 avec l'ensemble des parts communes qui lui sont liées et qui s'élèvent à 61/14569 d'immeuble est équipé par toutes les commodités nécessaires, il est en bon état en ce qui concerne la maintenance et l'entretien. Il est bon pour l'activité administrative et exploité actuellement par le débiteur.

Mise à prix suite à une réduction de 40% : La mise à prix de l'ensemble de l'immeuble décrit ci-dessus a été fixée après la réduction de 40% à soixante-quatre mille et cinquante dinars (64.050.000 dinars) en sus des frais de l'adjudication qui seront fixés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax ou l'Etude de Maître Slim Bouassida avocat à la cour de cassation sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu a étage Bureau n° 55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchère que par l'intermédiaire d'un avocat et après la consignation du tiers de la mise à prix.

2024X01122VEPA1

Avis aux créanciers

Plan de sauvetage au profit de la société LES TROIS COLOMBES SARL

En vertu de la décision n° 325 du tribunal de 1ère instance Ben Arous en date du 8/4/2023, il a été décidé l'ouverture d'un plan de sauvetage en faveur de la Société LES TROIS COLOMBES SARL sise Route Z4 Megrine Riadh Ben Arous IU: 0904096C et la désignation de Madame Houda Chaabani juge commissaire et Monsieur Rached Zaghdoudi commissaire d'exécution.

2024R02275VEPA2

Avis

En date du 28/06/2024 le bureau de liquidateur Maître zrafi Soumaya annonce la fin de procédures de liquidation des biens entre époux sujet l'ordonnance sur requête n° 15329 émanée de tribunal de première instance de Sousse datée le 21/03/2024.

2024S01100VEPA2

Avis

En vertu de la décision d'ouverture des procédures du règlement amiable rendue par le tribunal de première instance de Kairouan à l'occasion de l'affaire n° 35 le 27/8/2024 au profit de la société Smetram Internationnal titulaire de l'identifiant unique 1426692 M, a été désigné comme conciliateur l'expert Mohamed Imed Daaloul ayant pour mission de concilier entre ladite société et ses créanciers en vue de signer un accord à l'amiable entre toutes les parties.

2024S01107VEPA2

Extrait d'une décision

Prorogation du délai de réception des offres de la cession globale de la société Mediterranean Industrial Group « MIG SA » AUX TIERS

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax à pris en date du 25 juin 2024 dans l'affaire n° 311 la décision suivante :

La chambre a décidé de reporter l'affaire à la réunion du 17 septembre 2024 et d'autoriser la société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP «MIG SA» immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0017744X et ayant pour matricule fiscal numéro 0017744X/P/M/000 de poursuivre son activité à travers ses structures administratives el avec l'assistance de l'Administrateur Judiciaire et la prorogation des délais pour la réception des offres de la cession globale de la société.

L'Administrateur Judiciaire est tenu de publier l'autorisation de prorogation des délais pour la réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe et dans les réseaux internet.

Les offres adressées à l'Administrateur Judiciaire et qui remplissent les conditions mentionnées sont à adresser au tribunal au plus tard le jour de l'audience ajournée de l'affaire, afin qu'elle puisse y être expertisées, tout en lui assignant, en tant qu'administrateur judiciaire, de contrôler la gestion de l'entreprise et de communiquer au président du tribunal ou à son suppléant des rapports périodiques jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur les offres soumises.

Pour plus d'informations possibilité de contacter l'administrateur judiciaire Monsieur Adel Sellami, en son adresse sise à Rue Atlas Immeuble Essalem Bureau B302 Sfax - Tel : 74.297.169.

2024X01113VEPA2

Règlement judiciaire

Société Ecoliving

RNE : 1415918 B

CNSS : 57805936

Siège social : 01 rue d'Egypte, Tunis

En vertu de la décision n° 1019 rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 11 juin 2024, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société ECOLIVING, la désignation de Madame Hfaidh Nesrine, en qualité de juge commissaire et la désignation de Monsieur Ben Salem Faouzi en qualité d'administrateur judiciaire, ayant pour mission, l'élaboration d'un plan de redressement et le contrôle des actes de gestion.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances au bureau de l'administrateur judicaire, sis au 12 rue Cyrus le grand, 2ème étage, Bureau n° 15, Tunis, dans un délais de 30 jours à partir de la publication du présent avis.

2024402185VEPA2

La Clôture pour insuffisance d'actif

Conformément au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Gabès le 15/7/2024 sous le n° 1402/2021, il a été décidé la clôture des opérations de la faillite de la société commerciale Mohamed Chaaban et ses fils pour insuffisance d'actif.

2024402205VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Avis

Nom social : Société Tunisienne de Plastique

Siège social : Rue Koweït Feriana - Kasserine 1215

Forme juridique : société Anonyme

Capital social : 1.300.000 dinars

Matricule fiscal : 1426391 B

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Plastique sont Invités à tenir l'assemblée générale ordinaire le lundi 30 septembre 2024, à dix heures du matin, au siège social de la société, sis à Rue Koweït Feriana 1215, dont l'ordre du jour comprend les points suivants :

Premièrement : Approbation des délais pour l'assemblé générale ordinaire.

Deuxièmement : Approbation du rapport du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice 2021

Troisièmement : Approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2021

Quatrièmement : Renouvellement des fonctions du Conseil d'Administration pour les années 2022, 2023 et 2024

Cinquièmement : Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024

Sixièmement : Répartition des résultats de l'exercice 2021

Septièmement : Déterminer la prime de présence

2024R02277SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Vendredi 27 Septembre 2024

Société BH IMMO. Filiale de la BH Bank

S.A au capital de 15.000.000 DT.

M.F : 587748X/A.M

CNSS : 142355-56

ID : 587748X

Messieurs les actionnaires de la société «BH IMMO» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le vendredi 27 septembre 2024 à 10h00 au siège de la société BH IMMO, 67 Avenue Alain Savary-Voie X2-Cité Jardins II Bloc A - 6ème étage - 1002 Tunis Belvédère, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification des statuts.

2- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Messieurs les actionnaires sont informés que le rapport de la réunion ainsi que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège social de la Société et ce,durant les délais légaux.

2024R02283SANB3

Convocation à l'AGO

POLYCLINIQUE L'EXCELLENCE

S.A. au capital de 10.400.000 dinars

Adresse : Avenue Taïeb Mhiri - 5100 - Mahdia

IU : 1165339V

Les actionnaires de la Société Polyclinique l'Excellence - Société Anonyme au Capital de 10.400.000 dinars, sis à Avenue Taïeb Mhiri-5100-Mahdia, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 29 septembre 2024 à 10h à l'Hôtel Mahdia Palace en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023,

2- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023,

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

4- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023,

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

6- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, tel qu'indiqué dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023,

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2024,

8- Quitus aux administrateurs et au directeur général au titre de la gestion de l'exercice 2023,

9- Attribution du pouvoir pour l'exécution des procédures juridiques nécessaires,

10- Questions diverses.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.

2024X01123SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes, de Réalisation, d'Aménagement et d'Hydraulique «SERAH»

S.A au capital 360.000 Dinars

3 rue Mahmoud El Matri 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0031071M

Messieurs les actionnaires de la société anonyme SERAH sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 septembre 2024 à 11h00 au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et approbation du rapport du conseil de administration,

2) Approbation des états financiers au 31/12/2023, affectation du résultat de l'exercice 2023 et quitus au conseil d'administration,

3) Approbation des conventions réglementées,

4) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2024,

5) Autorisation du Président de la société à contracter auprès de la BIAT des emprunts,

6) Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2024/2025/2026,

7) Autres questions que soulèverait l'assemblée.

2024402184SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWIVER INVEST

SA au capital de 324 040 Dinars

RNE : 1557371Z

MF : 1557371Z/A/M/000

Siège social : Immeuble CARTE 7ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWIVER INVEST SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 septembre 2024 à 10h00 à l'Immeuble New Tower 7ème étage - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023,

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 et approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

3- Approbation des états financiers 2023,

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Nomination des membres du conseil d'administration pour un mandat de trois ans expirant à l'assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2026,

7- Approbation du budget au titre de l'exercice 2024,

8- Approbation de la stratégie de développement à l'international,

9- Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège sociale de la société.

2024402187SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SWIVER INVEST

SA au capital de 324 040 Dinars

RNE : 1557371Z

MF : 1557371Z/A/M/000

Siège social : Immeuble CARTE 7ème Etage -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWIVER INVEST SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le 26 septembre 2024 à 12h00 au Immeuble New Tower 7ème étage - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social,

2- Mise à jour des statuts,

3- Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège sociale de la société.

2024402188SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Consortium Saoudien de Développement

Société anonyme

Au capital social de 6.000.000 DOLLARS AMERICAIN

Siege social : Montazah Carthage Avenue Haute Volta Gammarth Superieur La Marsa Tunis

Identifiant Unique : 0496605B N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Consortium Saoudien de Développement sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 septembre 2024 à 12 heures à l'hôtel Blue Diamond - Jeddah, Arabie Saoudite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire et valablement tenue,

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2023,

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

7- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2023,

8- Approbation de la nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2024, 2025 et 2026,

9- Questions diverses,

10- Pouvoirs pour formalités.

2024402193SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement de la Corniche Bizerte « SICOB »

Route de la Corniche Bizerte

R.C : B198581996

M.F : 040590 HAM 000

Les actionnaires de la Société d'Investissement de la Corniche Bizerte sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Samedi 28 septembre 2024 à 12 h à la Résidence Ain Meriem à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

2024402200SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et de Promotion des Investissements de la SO.DE.PRI.

Route de la Corniche Bizerte

R.C : B198631996

M.F : 07046 WAM 000

Les Actionnaires de la Société de Développement et de Promotion des Investissements sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 28 septembre 2024 à 9 h à la résidence Ain Meriem à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

2024402201SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion des Résidences Touristiques « SPRT »

19, Rue Dr. Conseil Tunis

R.C : B1114851996

M.F : 14378GAM000

Les actionnaires de la Société de Promotion des Résidences Touristiques sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 28 septembre 2024 à 10 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

2024402202SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société l'Immobilière Ain Meriem - SA

Rue Dr. Conseil Tunis

R.C : B2410382006

M.F : 950744 XPM 000

Les Actionnaires de la Société l'Immobilière Ain Meriem sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 28 septembre 2024 à 11 h à la Résidence Ain Meriem à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023,

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2023,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2024402203SANB3

Convocation

Société Centrale d'Equipements & de Services (CES).SA

S.A. au CAPITAL de 318 000 DT

Siège social : 4, Avenue Habib Bourguiba-1001-Tunis-Marine

Identifiant Unique : 044077 B

Les actionnaires de la société CENTRALE D'EQUIPEMENTS & DE SERVICES (CES) sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de Toyota à la Marsa le jeudi 10 octobre 2024 à 11H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2023,

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2023,

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC.

- Quitus aux administrateurs,

- Mandat d'un administrateur,

- Affectation des résultats,

Tous les documents de ces assemblées sont tenus à votre disposition au lieu de l'assemblée.

2024402208SANB3

Convocation

BSB EQUIPEMENTS.SA

Au capital de 10 000 000 DT

11, Rue Kamel Attaturk Tunis

Identifiant Unique: 1211090 A

Les actionnaires de la société BSB EQUIPEMENTS sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 3 octobre 2024 à 10H au siège de Toyota à la Marsa en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2023,

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2023,

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC,

- Quitus aux administrateurs,

- Mandat d'un administrateur,

- Affectation des résultats.

Tous les documents de ces assemblées sont tenus à votre disposition au lieu de l'assemblée.

2024402209SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 27 septembre 2024

SOCIETE de promotion touristique

Monastir Cruise Company

Société anonyme au capital de 12 500 000,000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia I - 2035 Tunis

Identifiant unique : 0047497S

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le vendredi 27 septembre 2024, à 10h00 au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia

2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2- Pouvoirs en vue des formalités.

2024402210SANB3

Sociétés communautaires

Annonce de la tenue à l'audience de la fondation de la société civile et locale ELKHIR Ghanem à Mjaz Elbab.

Siège sociale : TOUKEBER ESGHIR Ghanem.

Code fiscal : 1882978/Q.

Activités: Grandes cultures biologiques : oliviers, amandiers et élevage des ovins. Fondateurs : TRABELSI Abdelaziz, HENI Faouzi, HAJLAOUI Sana, TOUKABRI Tarek, RIAHI Lamjed et HANACHI Sana. Date du procès-verbal constitutif le 08/08/2024. Date de dépôt du statut type et de l'acte constitutif type au Tribunal de première instance de Béja le 20/08/2024. Date de l'ouverture de l'émission des actions le 23/08/2024. Date de la clôture de l'émission des actions le 01/09/2024.

Nous annonçons la tenue à l'audience constitutive de la société civile susmentionnée le 20/09/2024 à neuf (9) heures du matin à Mjaz Elbab au complexe de jeunesse et sportif à Mjez Elbab.

2024T00844SODB3

Convocation à l'assemblée générale de fondation de la Société civile Régionale Dhrayef Services Transports à Monastir

Conformément à ce qui suit:

- Décret n° 15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux entreprises privées.

- Arrêté n° 498 du 19 mai 2022 relatif à la ratification des deux modèles de statuts des sociétés privées.

Les membres du comité fondateur de la Société civile régionale Dhrayef Services Transport» à Monastir ont le plaisir d'inviter le public à la séance plénière de fondation Le jeudi 26 septembre 2024, à neuf heures du matin, à l'amphithéâtre du Palais des Sciences de Monastir, sous la direction de Mme :

Secrétaire d'ɜtat chargé des sociétés civiles

L'ordre du jour de l'assemblée générale constitutive de la Société civile Régionale Dhrayef Services Transports de Monastir comprendra:

- Inviter les participants à se rencontrer pour la première fois,

- Création de la Société civile,

- Approbation des statuts de la société,

- Election des membres du Conseil d'Administration,

- Décider des contributions en nature, le cas échéant,

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

- Libérer le capital de l'entreprise.

Le siège social de la Société civi1e régionale Dhrayef Services Transport à Monastir 'Neuvième Arrondissement, n° 126, Al-Monastir 5000

Téléphone: 97366405 / 95012432

2024S01101SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des années

2020-2021-2022-2023

SOCIETE MUTUELLE DE SEMENCES ET PLANTS SELECTIONNES

45, Avenue Farhat Hached - Tunis

MF 0033438 H/P/M000

Le Conseil d'administration de la société mutuelles de semences et plants sélectionnes à l'honneur de convoquer les adhérents pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de les années 2020-2021-2022-2023, qui se tiendra le jeudi 26 septembre 2024 à 10H du matin à la pépinière Soukra sise à la rue du Maghreb El Arabi – Ariana, et ce pour délibérer sur l'ordre de Jour suivants :

1- approbation de l'exercice des années 2020-2021-2022-2023.

2- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

3- Renouvellement de tiers des membres du Conseil d'Administration.

4- Examiner l'état des pépinières et prendre les décisions nécessaires concernant les ouvriers.

5- Approuver l'acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nommer un nouveau commissaire aux comptes.

6- approbation du projet des décisions l'assemblée générale ordinaire des années 2020-2021-2022-2023.

Cette annonce vaut invitation personnelle à tous les membres de la société, qui peuvent consulter les exercices des années 2020-2021-2022-2023 huit jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

2024T00833SODB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE

TUNISIE GABONAISE D'ENERGIE GIE à CARACTERE COMMERCIAL au capital de 1 DT

Siège Social : EL Menzah1 Omrani Nord 1082 El Menzah, résidence Venise.

I.U : 1584537G

Messieurs les membres du Groupement TGE sont convoqués en assemblée générale extra ordinaire le 25/09/2024 à 10H00 au Bureau de NASCOM Rue de Jeune Foyer 1004 El Menzah1 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Dissolution anticipée du Groupement.

2- Nomination d'un liquidateur.

2024R02248SODB3

Objet : Convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire.

Groupement de Maintenance et de Gestion de la Zone Industrielle Sidi Salem-Sfax

BP 981 Sfax 3018

MF : 0736756DAN000

N°CNSS : 323025/15

Les adhérents de la zone industrielle Sidi Salem de Sfax :occupants, exploitants et propriétaires des lots sont convoqués à la deuxième assemblée générale ordinaire du groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle Sidi Salem de Sfax, suite à la non atteint du quorum à la première assemblée générale ordinaire le 23 août 2024, et ce le vendredi 27 septembre 2024 à 16 heures après-midi au siège du groupement sis à route de Gabès km 3, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des deux rapports morale et financier de l'année 2023 et qui précède et approbation après discussion.

- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

- Quitus aux membres CA.

- Questions diverses.

Tout adhérent à la zone industrielle qui n'avait pas des dettes au profit du groupement, a le droit de se présenter au siège du groupement et déposer sa demande de candidature avant deux jours minimum de la date du tenue de l'assemblée générale.

Les adhérents peuvent aussi à partir de la huitième journée avant la date du tenue de l'assemblée générale consulter au siège du groupement les deux rapports moral et financier pour les années mentionnées.

2024X01115SODB3

Convocation à la deuxième assemblée générale extraordinaire

Groupement de Maintenance et de Gestion de la Zone Industrielle Sidi Salem-Sfax

BP 981 Sfax 3018

MF : 0736756DAN000

N°CNSS : 323025/15

Les adhérents de la zone industrielle Sidi Salem : occupants, exploitants et propriétaires des lots sont convoqués à la deuxième assemblée générale ordinaire du groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle Sidi Salem de Sfax, suite à non atteint du quorum de la première assemblée le 23 août 2024, et ce le vendredi 27 septembre 2024 à 17 heures après-midi au bureau du groupement sis à route de Gabès Km 3, « Zanket el maktab », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révision de l'article 6 du statut du groupement à propos du siège social du groupement.

2024X01116SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis de perte d'un acte de propriété

La société Sahel d'Equipement et de bâtiment et de promotion immobilière « SEB », MF : 1070153N, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/49224 dénommé «Chahed 104», objet du titre foncier N°152587 Sousse sis à délégation Akouda Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Bouhcina sous N° 944 le 30/8/2024.

2024S01102DIVD2

Avis

Sgayar Ben Sadak Agerbi annonce la perte de son titre de propriété d'une maison au premier étage d'une superficie de 150.85 m2 et de la moitié commune d'un terrain d'une superficie de 11.20 m2 dans lequel existe son entrée et l'escalier et de la moitié commune du toit d'une maison au premier étage. Ils sont situés sur la route de l'aéroport km 1.5 Boura Ben Halima Sfax. Il veut avoir un 2ème extrait original.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du Maitre Houda Laroussi situé à la rue des notaires médina arabe Sfax dans un délai de 30 jours. Passé ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01112DIVD2

Avis

Dami Mohamed annonce qu'il possède un appartement et un dépôt el la chambre ouverte orientale de la maison située à l'intérieur de Sfax, rue Bab El Jadid son titre de propriété est disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01120DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Beja

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1491 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Beja;
- Vu le décret n° 96-2037 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de Beja;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Beja porte à la connaissance du public qu'en date du **16 Juillet 2024**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Beja.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Beja, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Cap Nigro	Nefza	5730	**Nord :** T.F N° 156 S2 Béja **Sud :** T.F N° 156 S2 Béja **Est :** T.F N° 156 S2 Béja **Ouest :** Domaine Publique Maritine	D.P.E 779

2024R02260MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **11 Octobre 2023** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	N°Dossier
Ghzala Dhwawda	Ghzala	500000	**Nord:** Henchir Dhwawda **Sud:** Henchir Blalma **Est:** Henchir Al Jara **Ouest :** Henchir Ben Mrad	D.P.E 370
Louata	Bizerte Sud	350	**Nord :** Parcelle N° 94 Ben Slama **Sud :** T.F N° 135060 **Est :** Parcelle N° 93 Ben Guadour **Ouest : :** Parcelle N° 67 Ayadi	D.P.E 442
Nadhour	Bizerte Nord	2173	**Nord :** Route Projetée (6m) **Sud :** Route Projetée (6m) **Est :** Impasse + Zaineb Mnaser et Ahmed Abidi **Ouest :** Propriété Sami Bahri + Hnia Dimi et Ridha Khalf Allah	D.P.E 443
Samen	Joumine	650000	**Nord :** Route **Sud :** Route **Est :** Route **Ouest :** Route	D.P.E 444
Arramadia Menzel Abd Rahmen	Menzel Jemil	280	**Nord :** Inconnu **Sud :** Route Ramadia **Est :** Propriété Amer et Béchir Ben Belghacem **Ouest :** Rue	D.P.E 445

Arramadia Menzel Abd Rahmen	Menzel Jemil	350	**Nord:** Inconnu **Sud:** Route Ramadia **Est:** Rue **Ouest :** Rue (Dispensaire)	D.P.E 446
Tella Marnissa	Bizerte Sud	6000	**Nord :** Route Tella **Sud :** Propriété Youssef Mkhlouf **Est :** Propriété Youssef Mkhlouf **Ouest :** Zone Cadastralle	D.P.E 447
Tella Marnissa	Bizerte Sud	9000	**Nord :** Route Tella **Sud :** Zone Cadastralle **Est :** Propriété Héritiers Makhlouf **Ouest :** Propriété Maher Bel Abed	D.P.E 448
Tella Marnissa	Bizerte Sud	1300	**Nord :** Propriété Béchir Makhlouf **Sud :** Route Tella **Est :** Accée **Ouest :** Accée	D.P.E 449
Tella Marnissa	Bizerte Sud	2800	**Nord :** Propriété Héritiers Makhlouf **Sud :** Route **Est :** Accée **Ouest :** Propriété Ibrahim et Youssef Makhlouf	D.P.E 450
Tella Marnissa	Bizerte Sud	2000	**Nord :** Propriété Héritiers Makhlouf **Sud :** Propriété Hsen Makhlouf **Est :** Accée **Ouest :** Accée	D.P.E 451
Tella Marnissa	Bizerte Sud	500	**Nord :** Propriété Sahbi Mouafek **Sud :** Route Tella **Est :** Propriété Mohamed Makhlouf **Ouest :** Propriété Sahbi Mouafek	D.P.E 452
Tella Marnissa	Bizerte Sud	1200	**Nord :** Zone Cadestalle « A » Marnissa **Sud :** Route Bechater **Est :** Zone Cadestalle « A » Marnissa **Ouest :** Zone Cadestalle « A » Marnissa	D.P.E 453
Tella Marnissa	Bizerte Sud	420	**Nord :** Propriété Hsen Makhlouf **Sud :** Accée **Est :** Accée **Ouest :** Propriété Sadek Makhlouf	D.P.E 454
Tella Marnissa	Bizerte Sud	200	**Nord :** Propriété Mohamed Moncef Makhlouf **Sud :** Propriété Hichem Makhlouf **Est :** Accée **Ouest :** Propriété Sadek Makhlouf	D.P.E 455
Mater	Mater	450	**Nord:** Construction **Sud:** Rue Mohamed Ali **Est:** Route **Ouest :** Marabot Sidi Ben Aissa	D.P.E 456

2024R02261MINA4

Etats Financiers au 31 Décembre 2023

ASTREE ASSURANCES

S.A au capital social : 30.000.000 dinars_ Siège social :45 Avenue Kheireddine Pacha - BP 780 - 1082 Tunis Cedex
MF N° : 000080S

(Chiffres en dinar tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	3 089 682	<2 164 412>	925 269	1 148 775
Actifs corporels d'exploitation	9 676 320	<7 816 687>	1 859 633	1 906 085
Placements	719 419 516	<23 872 572>	695 546 945	610 783 856
Part des réassureurs dans les provisions techniques	50 866 918		50 866 918	47 318 824
Créances	92 130 963	<27 278 452>	64 852 511	60 843 931
Autres éléments d'Actif	50 011 441		50 011 441	42 428 882
Total de l'Actif :	**925 194 841**	**<61 132 124>**	**864 062 717**	**764 430 352**

(Chiffres en dinar tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant résultat :	145 897 503	140 793 633
Résultat de la période :	22 678 287	17 103 870
Total des capitaux propres avant affectation :	**168 575 789**	**157 897 503**
Passif :		
Provision pour risques et charges	16 493 524	11 388 683
Provisions techniques brutes	590 636 784	523 048 665
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	17 303 819	15 484 410
Autres dettes	64 835 974	51 843 873
Autres passifs	6 216 827	4 767 218
Total des capitaux propres & Passif :	**864 062 717**	**764 430 352**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non-Vie	Au 31/12/2023			Opérations nettes au
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	31/12/2022
Primes acquises	162 304 840	<42 562 479>	119 742 360	107 795 991
placements alloués, transférés de l'état de résultat	18 666 077		18 666 077	13 407 009
Autres produits techniques	220 538		220 538	500 433
Charges de sinistres	<107 904 379>	7 998 341	<99 906 038>	<87 461 894>
Variation des autres provisions techniques	<277 381>		<277 381>	67 951
Participation aux bénéfices et ristournes	<4 551 916>	573 264	<3 978 652>	<3 334 793>
Frais d'exploitation	<25 435 442>	10 023 139	<15 412 303>	<16 454 189>
Autres charges techniques	<2 766 523>		<2 766 523>	<7 674 335>
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	<1 505 484>		<1 505 484>	
Résultat technique de l'Assurance Non-Vie	**38 750 330**	**<23 967 735>**	**14 782 595**	**6 846 173**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2023			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2022
Primes	71 047 193	<1 275 723>	69 771 470	84 570 606
Produits des placements	25 686 977		25 686 977	18 119 979
Autres produits techniques	-		-	-
Charges de sinistres	<35 454 133>	1 705 511	<33 748 622>	<26 092 484>
Variation des autres provisions techniques	<34 049 089>		<34 049 089>	<58 619 779>
Participation aux bénéfices et ristournes	<2 653 494>	2 105	<2 651 389>	< 1 861 052>
Frais d'exploitation	<8 415 749>	149 699	<8 266 050>	<7 045 000>
Charges des placements	<1 423 515>		<1 423 515>	<1 815 404>
Autres charges techniques	<759 566>		<759 566>	< 297 211>
Résultat technique de l'Assurance Vie	**13 978 624**	**581 592**	**14 560 216**	**6 959 655**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2023	De la période arrêtée au 31/12/2022
Résultat technique de l'Assurance Non-Vie	14 782 595	6 846 173
Résultat technique de l'Assurance Vie	14 560 216	6 959 655
Produits des placements de l'Assurance Non Vie	31 466 266	24 305 395
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	<1 743 790>	<2 435 109>
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	<18 666 077>	<13 407 009>
Autres produits non techniques	836 814	2 911 350
Autres charges non techniques	<5 104 840>	<1 127 628>
Résultats provenant des activités ordinaires	**36 131 183**	**24 052 827**
Impôt sur le Résultat	<10 886 737>	<6 236 243>
Pertes extraordinaires	<2 566 159>	<712 714>
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net après modifications comptables :	**22 678 287**	**17 103 870**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	14 209 534	14 300 050
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<664 520>	<800 135>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<11 970 826>	<16 759 156>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	<4 310>	<92 324>
Variation de trésorerie :	**1 569 877**	**<3 351 566>**
Trésorerie au début de l'exercice :	**15 358 197**	**18 709 763**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**16 928 074**	**15 358 197**

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fait à Tunis, le 04 AVRIL 2024

Les commissaires aux comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Salma LANGAR

CM
Chérif BEN ZINA

2024402174BCFA5